



*A*tlas *P*aysager et *P*atrimonial

Ch'live d'images éd pèr ichi



TOEUFLES

Paysage d'aujourd'hui	p.3
Faune sauvage	p.5
Evolution des paysages	p.6
Forme urbaine et patrimoine bâti	p.7
Etymologie et population.....	p.9
Patrimoine agricole	p.10
Patrimoine remarquable.....	p.11
Patrimoine religieux.....	p.14
Patrimoine public.....	p.15
Petit patrimoine.....	p.16
Espace public.....	p.18
Couleurs et matériaux.....	p.18
Fiche patrimoniale - chemins ruraux.....	p.19
Enjeux et recommandations paysagères et patrimoniales.....	p.23
Valeurisation des espaces publics.....	p.24

Paysages d'aujourd'hui

La commune se situe dans la vallée de la Trie, l'une des vallées vertes du Vimeu. Celles-ci forment un ensemble unique de dépressions particulièrement encaissées, qui entaillent le plateau selon un axe identique. Le territoire communal fait partie du paysage emblématique « vallée de la Trie amont ». La Trie y est discrète, et les ambiances restent dominées par le relief et la végétation qui imposent une découverte fractionnée et cloisonnée du paysage. Ce dernier présente toutes les caractéristiques du Vimeu vert : prairies fauchées et pâtures pour l'élevage, vergers, rideaux agricoles qui aménagent les pentes cultivées, haies bocagères, saules têtards en limite de terres humides. La diversité des structures végétales accentue l'aspect « vert » de la vallée. Par ailleurs, une partie du territoire communal est incluse dans la ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) des « coteaux de la vallée de la Trie à Toeufles ». Ce site d'une grande richesse correspond au versant exposé à l'ouest de la vallée. Le larris à l'est de l'église de Toeufles est le mieux conservé. Exposé au sud, il présente une végétation rase. Espèces végétales remarquables : Ophrys mouche et Néottie nid-d'oiseau (orchidées) et Polystic à aiguillons et Polystic à soies (fougères). Il est important de pouvoir continuer l'entretien de cette zone qui a tendance à être envahie par les hautes herbes et les broussailles qui entraînent la régression des espèces remarquables.



Le plateau agricole depuis le coteau ouest au lieu-dit « La Terre aux Lions »



Pâturage rue du Chaussoy

Les grandes structures paysagères

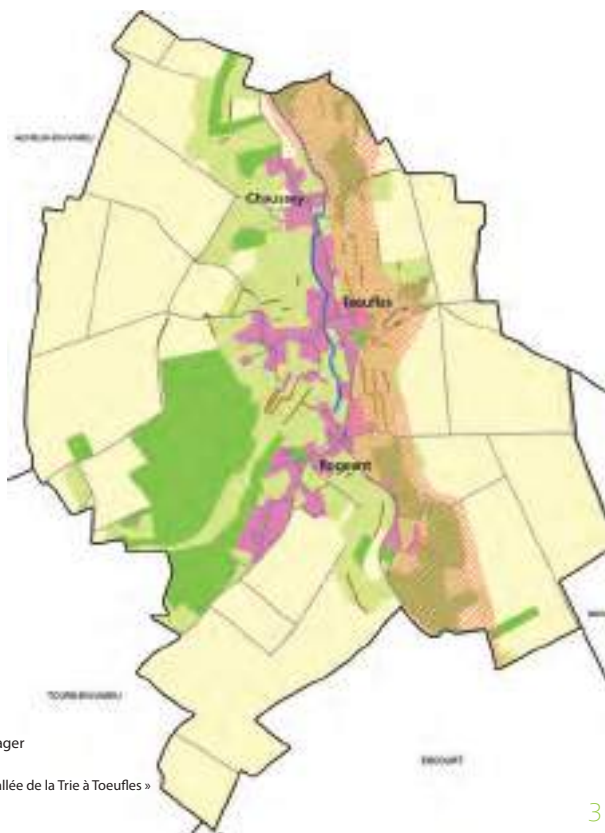
- Espace cultivé
- Pâturage, prairie
- Espace urbanisé

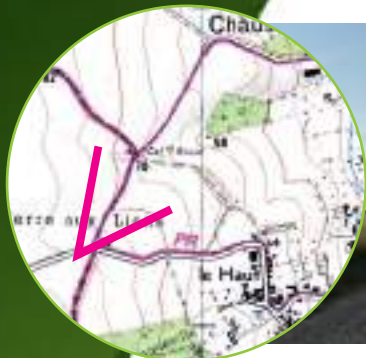
Les composantes du paysage : valeur écologique et fonction de repère

- Bois et bosquets
- La Trie
- Réseau de haies

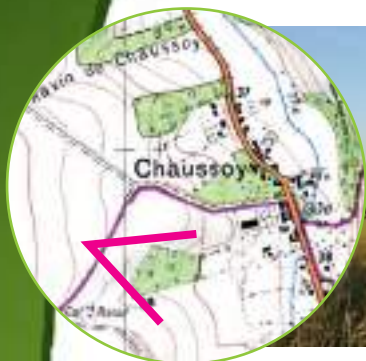
Préservation du patrimoine naturel et paysager

- ZNIEFF de type 1 « coteaux de la vallée de la Trie à Toeufles »

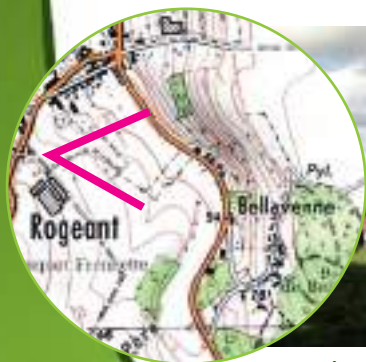




Terres agricoles du plateau, GR 125, lieu-dit « La Terre aux Lions »



Le village et le coteau Est depuis le GR 125



Le coteau Est et le bois de Bellavenne depuis le lieu-dit « Bosquet Fronette » à Rogeant

Faune sauvage

68 espèces ont été recensées au gré d'inventaires communaux. Ces données ne sont pas exhaustives et tous les milieux n'ont pas été inventoriés, il reste donc des découvertes à faire sur la commune (éléments issus de l'association Picardie Nature, base de données Clicnat).

Parmi les espèces recensées, on peut noter :

20 espèces d'insectes : téléphore fauve, lucane cerf-volant, azuré de la bugrane, amaryllis, demi-deuil, myrtil, paon du jour, petite tortue, tircis, tristan, vulcain, piéride de la moutarde, piéride de la rave, piéride du navet, criquet des pâtures, criquet mélodieux, conocéphale bigarré, decticelle bariolée, decticelle cendrée, grande sauterelle verte.

Notons ici la présence du **lucane cerf-volant**, protégé par la Directive européenne « habitat-faune-flore ». Cette espèce est principalement liée au chêne, sur les troncs au stade adulte et dans les souches en décomposition au stade larvaire. Elle témoigne de la présence d'un patrimoine arboré feuillu, notamment de vieux chênes.

Parmi les mammifères, ont pu être observés : pipistrelle commune, lapin de garenne et chevreuil.

37 oiseaux qui ont pu être observés de manière récurrente ou ponctuelle entre 2011 et 2015 : pigeon ramier, tourterelle turque, alouette des champs, grimpereau des jardins, choucous des tours, corbeau freux, corneille noire, geai des chênes, pie bavarde, bouvreuil pivoine, linotte mélodieuse, pinson des arbres, verdier d'Europe, hirondelle de fenêtre, hirondelle rustique, bergeronnette grise, bergeronnette printanière, gobemouche gris, mésange bleue, mésange charbonnière, mésange nonette, moineau domestique, accenteur mouchet, sitelle torchepot, étourneau sansonnet, pouillot véloce, roitelet à triple-bandeau, roitelet huppé, troglodyte mignon, grive draine, grive musicienne, merle noir, rouge-gorge familier, rougequeue noir, pic épeiche, pic vert, chevêche d'Athéna.

Parmi les espèces d'avifaune recensées, il faut noter la présence de la **chevêche d'Athéna**, rapace aux mœurs plutôt diurnes, classé comme espèce vulnérable, du fait de la disparition de son habitat : le bocage. Les quelques hectares de ceinture verte présents autour du village - réseau de haies et de pâtures - permettent de maintenir cette espèce patrimoniale.

1 espèce de poissons : l'anguille

A noter la présence dans la Trie de l'**anguille européenne**, espèce classée en danger critique d'extinction. Cette espèce est en net déclin en France et dans le monde, la préservation de son habitat et de sa libre circulation dans les cours d'eau sont essentiels pour le maintien de l'espèce.

3 crustacés : armadille vulgaire, aselle des murs, porcellion rude / **1 diplopede** (mille-pattes) : glomeris marginata / **3 gastéropodes** (mollusques) : élégante striée, bouton commun, escargot de Bourgogne.

Vous pouvez contribuer à l'amélioration des connaissances de la faune sauvage de votre commune ou suivre son évolution par le biais de notre base de données en ligne : www.clicnat.fr



Chouette chevêche (Tony Wills)



Lucane cerf-volant (Orchi)

Evolution des paysages



Photographie aérienne de 1947, source IGN

Les paysages de la commune ont évolué au gré des activités humaines qui s'y sont développées. A la fin des années 1940, le parcellaire agricole présente une mosaïque de petites parcelles non alignées.

Les vergers et pâtures sont fortement présents autour de l'espace bâti.

Le début des années 1970 dévoile un paysage différent : si le réseau de haies est encore présent, les vergers et pâtures ont déjà fortement régressés. Les parcelles agricoles sont de taille plus importante et alignées, conséquence notamment du remembrement.

Ces phénomènes tendent à s'accroître, et les caractéristiques de ce paysage de fond de vallée peuvent faire l'objet de pressions urbaines et agricoles qu'il est important de maîtriser pour préserver la richesse paysagère de la vallée de la Trie.



Photographie aérienne de 1971, source IGN



Photographie aérienne de 2012, source IGN

F

orme urbaine et patrimoine bâti

Le village s'est historiquement et naturellement développé en fonction du site naturel : les habitations se sont implantées dans le fond de vallée autour de la Trie ainsi que le long des principales voies de communication que sont la RD 22 reliant Abbeville à Gamaches et la RD 86 reliant Miannay à Ercourt. L'urbanisation s'est construite autour du cours d'eau : plusieurs sentiers piétons sillonnent le village et enjambent la Trie. Il s'agit aujourd'hui d'une véritable opportunité en matière de cadre de vie pour les habitants. La commune se compose d'un bourg principal, Toeufles, et de trois hameaux que sont Bellavesne, Chaussoy et Rogeant où la Trie prend sa source.

La physionomie du village, et notamment de Rogeant, a évolué avec la modification de la route principale. En effet, on remarquera sur le cadastre de 1833 que la route principale n'était pas aussi importante en termes d'infrastructures dans le paysage et que son trajet a subi des modifications. Les rues du Bas et du Haut de Rogeant constituaient les axes de traversée du hameau, contrairement à ce qui sera fait ensuite : la RD 22 a été percée afin de contourner la rue du Bas au début du 20^e siècle.



Extrait de la carte Cassini datant de 1740, source IGN



Sources de la Trie



Extrait du plan du canton de Moyenneville, 19^e siècle, dessin, BM Abbeville



Extrait du plan du canton de Moyenneville, 19^e siècle, dessin, BM Abbeville

E tymologie et population

Toeufles, Toeufe en picard, viendrait du tuf, la pierre locale. On évoque même la commune comme étant « le pays du tuf » (*Balades historiques et culturelles en Vimeu, Démucher*). Le tuf est une roche d'apparence tendre et poreuse, mais en réalité très résistante, formée par les dépôts du calcaire de l'eau des sources sous forme de couches. Il contient généralement une faune fossilisée de petits gastéropodes (mollusques) terrestres ou aquatiques. Le site de Toeufles, entre Chaussoy et Bouillancourt-sous-Miannay possède deux carrières d'extraction de tuf (difficilement visibles). Ainsi la carrière du Mont Mayeux qui fût en activité jusque dans les années 1950.



Du côté de la population...

années	1836	1851	1872	1906	1968	1990	1999	2012
nombre d'habitants	618	613	634	546	367	300	312	290

Source : Archives départementales de la Somme / INSEE

La population de la commune fut à son plus haut niveau au 19^e siècle pour connaître ensuite une diminution qui tend aujourd'hui à se stabiliser avec même une augmentation sensible de la population ces dernières années. Outre les pertes résultant des conflits ou des épidémies, il faut tenir compte de la modification de la cellule familiale, de l'exode rural, de la mécanisation de l'agriculture et de l'augmentation de la taille des exploitations nécessitant de moins en moins de main-d'œuvre.

Au début du 19^e siècle, les habitants occupaient principalement des emplois de cultivateur, journalier, manouvrier, domestique, cordonnier, maréchal-ferrant. On dénombre également des tisserands, fileuses et serruriers qui travaillaient pour les industries locales, ainsi que des bergers, qui s'expliquent notamment par la présence de larris autrefois pâturés par des moutons.

L'activité agricole marque fortement le paysage de la commune. Le cadastre de 1833 répertorie 105 fermes : 56 à Toeuffles, 39 à Rogeant, 6 à Bellavesne et 4 à Chaussoy. Aujourd'hui encore, la commune présente une densité importante de corps de ferme traditionnels de la Picardie maritime dont certains ont été réhabilités en tenant compte de la typologie architecturale d'origine. La ferme d'élevage comprend traditionnellement une maison d'habitation et des bâtiments d'exploitation implantés sur une vaste cour ouverte. La ferme céréalière présente un front bâti, parallèle à la rue, rythmé par l'ouverture des portes charretières. Elles sont construites en torchis jusqu'au milieu du 19^e siècle puis la brique sera également utilisée. Les charreteries (cartries en picard) marquent l'entrée des fermes à cour fermée. C'est à la fois un lieu de passage et de stationnement de la charrette chargée de la moisson que l'on abrite de la pluie. Ces caractéristiques bien représentées dans la commune méritent d'être préservées comme témoins de l'identité locale.



Corps de ferme rue de l'église



Corps de ferme place du Hamel



Corps de ferme rue du Haut de Rogeant



Corps de ferme rue du Bas Rogeant

Patrimoine remarquable

Plusieurs demeures bourgeoises et châteaux sont remarquables à l'échelle de la commune par leur volume et leur architecture.

Le château de Toeufles : la seigneurie de Toeufles appartenait à la famille du même nom entre le 12^e et le 15^e siècle. Cette dernière légua le domaine aux de Fontaines à la fin du 15^e siècle qui le conservèrent jusqu'au 17^e siècle. La famille de Belleval entreprit au 18^e siècle de faire édifier le château actuel. Sur le côté de la cour d'honneur se situe le bâtiment des communs. (communedetoeufles.fr).

Le cadastre de 1833 permet de visualiser le château, le bâtiment des communs, ainsi qu'un vaste corps de ferme avec au centre de la cour une mare. Ce dernier a disparu, quelques vestiges en briques subsistent dans la pâture.



Le domaine du château sur le cadastre de 1833



Château de Toeufles, Dessin L. Gillard, 1864, coll. Macqueron



Le château au début du 20^e siècle (coll. part.)



Le manoir aujourd'hui



Le château actuel

Le château de Rogeant

Le domaine d'origine fut édifié au 18^e siècle et comprenait un manoir ainsi qu'un vaste corps de ferme avec deux mares comme cela figure sur le cadastre de 1833.

Ce domaine fut remplacé par un édifice conçu par l'architecte Emile Ricquier (auteur notamment à Amiens du Cirque, de l'horloge Dewailly ou encore de l'hôtel des Postes) au début du 20^e siècle et accompagné d'un vaste parc aménagé ainsi que d'un corps de ferme en contre-bas.



Château de Rogeant, Dessin L. Gillard, 1864, BM Abbeville



Le château sur le cadastre de 1833

Le manoir de Chaussoy

Le domaine date du 18^e siècle et comprenait à l'origine le logis d'habitation ainsi que des dépendances regroupées au sein d'un corps de ferme situé à l'Est comme cela est visible sur le cadastre de 1833. Le domaine a subi des modifications à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle notamment par une extension portée sur la partie Sud. Le corps de ferme a été supprimé, et des dépendances ont été édifiées au cours du 19^e siècle.



Le domaine sur le cadastre de 1833



Le manoir au début du 20^e siècle (coll.part.)

Le domaine de Bellavesne

Du petit hameau au sud-est du territoire communal il ne subsiste que quelques constructions, et du château, uniquement une ancienne étable. Le cadastre de 1833 nous indique la présence d'un logis entouré de dépendances aux parcelles 71,72 et 73.

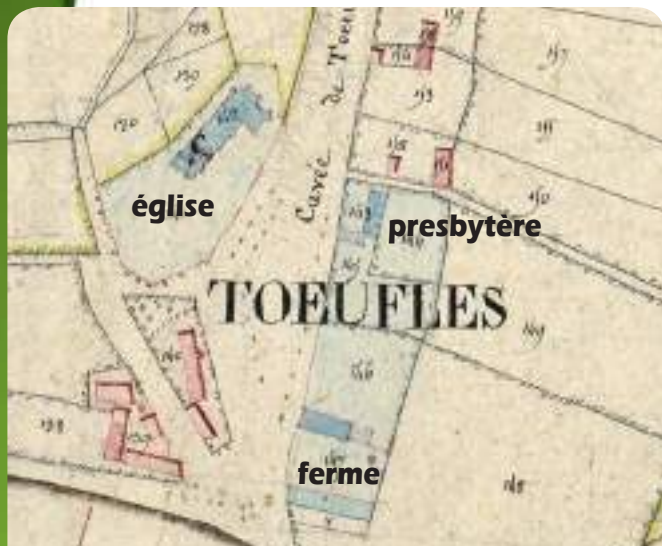


Le domaine sur le cadastre de 1833



Le domaine au début du 20^e siècle (coll.part.)

Patrimoine religieux



Domaine religieux sur le cadastre de 1833

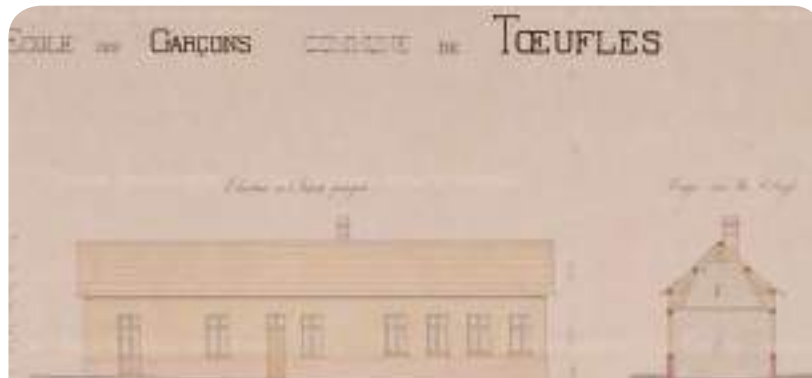
L'église Saint-Valery, entourée de son cimetière, se situe sur une partie haute du village, installée sur le coteau Est de la vallée. La partie la plus ancienne remonte au 13^e siècle. Elle est édifiée en pierre calcaire et en silex. La charpente et la toiture ont été inscrits au titre des Monuments Historiques en 1926. Son site d'implantation offre des points de vue remarquables sur le village et son paysage.

L'église fait partie d'un ensemble plus global au sein de la paroisse qui comprenait le presbytère ainsi qu'un corps de ferme qui lui était rattaché (cf. cadastre de 1833).

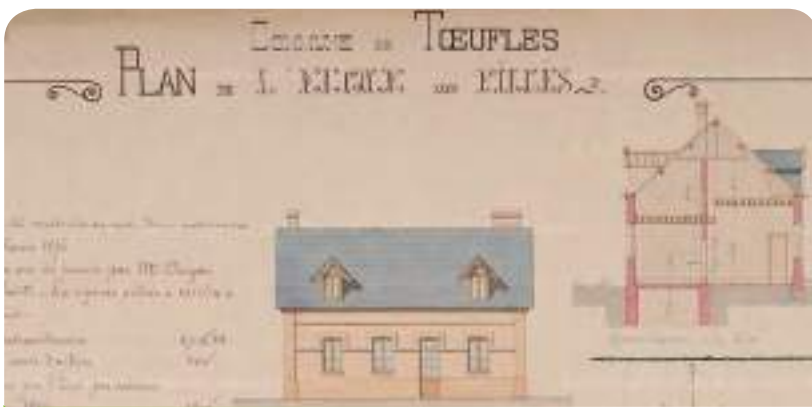


L'église actuelle

Les plans de construction des écoles de Toeufles indiquent que l'école des garçons a été construite en 1856 sur les plans de M.Dingeon entrepreneur, et l'école des filles en 1876 sur les plans de M.Dingeon architecte. La mairie a, quant à elle, été installée au sein du bâtiment de l'école des garçons en 1860.



Extrait du plan de l'école des garçons, AD80 : « L'école des garçons et la cuisine ont été construites en 1856. Sur le plan donné par M.Dingeon, charpentier entrepreneur à Abbeville. La dépense proposée était de 2010 F. Le 29 mai 1860, le Conseil municipal s'est fait autoriser par M. le Préfet pour construire par voie d'économie, deux cabinets, une salle de Mairie, au rez-de-chaussée, et deux cabinets en mansardes ».



Extrait du plan de l'école des filles, AD80 : « Cette école a été construite en vertu d'une autorisation en date du 18 février 1876. Les plans et devis ont été soumis par M.Dingeon architecte à Abbeville. Le dépense s'élève à 8815.84 F ».

Au début du 20^e siècle, une nouvelle école des garçons a été édifiée sur les plans de l'architecte Elie Morel, jouxtant la première.



La commune présente de nombreux témoignages des usages passés.

Les mares : 12 mares dont 1 publique et 11 privées (situées dans les corps de ferme), ont été localisées sur le cadastre de 1833. Si l'eau était bien présente dans le fond de vallée, l'accès était plus compliqué sur les coteaux. Pour cette raison, la mare publique est installée sur la place en contre-bas du château. Aujourd'hui comblée, il pourrait être envisagé de la recréer. L'accès à l'eau se faisait également par la construction de puits sur les domaines privé et public. On en dénombre 32 sur le cadastre de 1833. Un certain nombre existe encore dans les fermes, d'autres ont été déplacés et réhabilités.



Les mares des fermes sur le cadastre de 1833



La mare de la place publique de Toeuflès aujourd'hui comblée

Les moulins à vent

Les cartes anciennes nous renseignent sur l'existence des moulins à vent de la commune. La carte de 1740 (p.7) présente 1 moulin sur le coteau Est de Toeuflès. Le cadastre de 1833 indique plusieurs informations permettant de connaître l'emplacement des anciens moulins. A l'Est de Toeuflès, on trouve le lieu-dit « Aux moulins » qui regroupe deux moulins. A Rogeant, un moulin est présent au lieu-dit « Aux moulins de Rogeant ».



Les moulins de Toeuflès sur le cadastre de 1833



Le moulin de Rogeant sur le cadastre de 1833

Les calvaires témoignent des pratiques religieuses importantes au 19^e siècle et constituent aujourd'hui des éléments de repère dans le paysage de la commune. Toeuflès présente des caractéristiques spécifiques quant aux croix de chemin puisqu'elle abrite des croix en fer forgé notamment présentes dans le cimetière, 6 croix en tuf et 6 croix de chemin. Certaines ont pu être déplacées car elles apparaissent sur le cadastre de 1833 à des emplacements différents.



Le cimetière offre un paysage de croix de fer forgé remarquable (cf. Fiche patrimoniale de la commune par Nicole Dupré) et abrite également deux croix en tuf.



Calvaire Raoul sur le GR 125



Calvaire contre une grange à Chaussoy



Calvaire de Bellavesne

Espace public

La commune possède de nombreux espaces publics, dont certains témoignent des usages passés, comme la place de la mare près du château. A Rogeant, l'ancienne place avec un calvaire (cf. cadastre de 1833) n'est aujourd'hui qu'un lieu de passage sans qualification spécifique. Un vaste espace enherbé avec un terrain de foot au bord de la Trie se situe derrière la salle des fêtes et présente un fort potentiel pour la vie sociale du village. Certaines places méritent néanmoins une meilleure qualification et une réappropriation de la part des habitants.

Les accotements enherbés et fleuris participent au cadre de vie de qualité et permettent de préserver l'identité rurale de la commune grâce à une intervention discrète sur cet espace public.

De nombreux chemins et sentiers permettent de parcourir le territoire de la commune en profitant des points de vue sur les paysages de la vallée de la Trie.



Place du Hamel qui mériterait une identité propre



Espace public destiné au loisir à l'arrière de la salle des fêtes



Ancienne place du bas Rogeant avec la présence d'un calvaire (cadastre de 1833)

Couleurs et matériaux



Le bâti traditionnel lié à l'activité agricole était construit avec les matériaux locaux : pan de bois et torchis essentiellement. La brique s'est ensuite répandue à partir du 19^e siècle.

Certains édifices remarquables (château, église, presbytère) présentent l'utilisation de la pierre calcaire en maçonnerie avec la brique ou le silex.

Les toitures colorent le cadre de vie : elles se présentent traditionnellement sous la forme de tuiles picardes de couleur rouge-orangée pour les plus anciennes ou d'ardoises.

Chemins ruraux



Histoire

Sentiers, sentes, voies, passages, chemins,
toute une histoire !

À l'origine, les itinéraires tracés sur les cartes correspondent aux voies de communication entre vallées, itinéraires de liaison entre villages, usages de l'espace à des fins agricoles.

Ainsi ont été peu à peu créés les sentiers pour relier les lieux de vie et faire du commerce, pour conduire les troupeaux sur les pâturages, les voies romaines pour préserver l'empire conquis, les sentiers forestiers pour bâtir et se chauffer.

Certains chemins sont conservés et entretenus car ils répondent aux usages actuels, désormais essentiellement touristiques et agricoles. Pour d'autres, seuls un creux, une haie, un muret, témoignent de leur existence passée.

Les chemins inusités sont progressivement recolonisés par la végétation spontanée.

Infos +

Définition de chemin rural
(article L. 161-1 du code rural)
Il s'agit d'un chemin qui :
- appartient à la commune
- est affecté à l'usage du public
- n'a pas été classé comme
voie communale.

Les chemins appartiennent
donc au domaine privé
de la commune.



« chemin de Rogeant à Bellavenne », « chemin de Bellavenne » (cadastre de 1833)

Usage

Les chemins sont des éléments structurants du paysage rural.

En premier lieu ils constituent un patrimoine foncier et historique des communes. Ils ont un rôle essentiel en termes d'usage puisqu'ils permettent à tous le déplacement d'un lieu à un autre ainsi que la pratique d'activités de pleine nature. Du point de vue de la biodiversité, les chemins sont de véritables corridors écologiques qui relient les espaces naturels entre eux et évitent ainsi l'isolement d'espèces animales et végétales. Ils procurent nourriture et abri et sont indispensables pour la nidification et le ressuyage des animaux après la pluie.

Les chemins et leurs annexes (talus, berges) ont une utilité essentielle face à l'érosion du sol et à la retenue des eaux de ruissellement.

C'est le 25 mai 1836 que les chemins vicinaux deviennent, après indemnisation des propriétaires, propriété des communes. Ces chemins ont pour but d'écouler une circulation locale et de permettre l'accès des riverains à leurs propriétés. Le nombre important de chemins et sentes montre bien la structure sociale de l'époque, une population totalement vouée aux activités rurales.

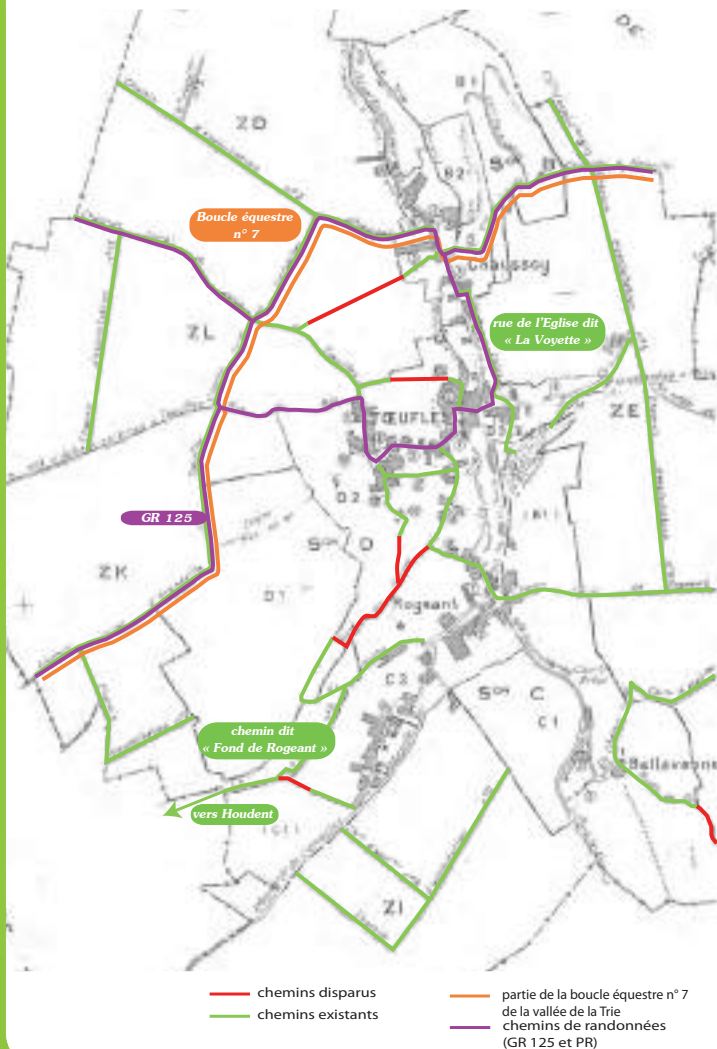
L'expression « chemin rural » apparaît pour la première fois dans la loi du 20 août 1881. Les communes en établissent un inventaire détaillé que l'on retrouve aujourd'hui sur les cadastres quand il n'y a pas eu de remembrement. Ces chemins sont propriété de la commune, ouverts à la circulation publique.

Après la Seconde Guerre mondiale, alors que l'ensemble de la population montre un désintérêt total pour les chemins, un projet reposant sur la notion de « chemins agricoles » est élaboré par le ministère de l'intérieur mais n'aboutit pas. Le législateur préfère laisser aux chemins leur vocation d'intérêt général.



La voyette (rue de l'église), chemin du fond de Rogeant, GR125 vers le calvaire Raoul

Chemins et voies de Toeufles



La commune de Toeufles comprend à la fois des chemins ruraux, des chemins d'exploitation, des voies communales et des chemins particuliers. Certains ont disparus soit lors des périodes de remembrement, soit par manque d'entretien. Il peut être envisagé de les ré-ouvrir afin de permettre la continuité dans les cheminements et la découverte des paysages de la vallée.

Définitions

Chemins appartenant aux collectivités publiques relevant du domaine public

- la voie communale : entretien obligatoire à la charge de la commune, la fermeture ne peut résulter que d'une mesure de police motivée ou d'arrêtés préfectoral ou communal
- la voie verte : aménagement en site propre réservé à la circulation non motorisée, obligation de conservation et d'entretien par la collectivité propriétaire

Chemins appartenant aux collectivités publiques relevant du domaine privé

- le chemin d'exploitation forestier : circulation et stationnement sont réglementés par le code forestier, l'ONF gère et entretient les chemins ouverts au public dans les forêts dont il a la charge.
- le chemin rural : la commune n'a pas l'obligation d'ouvrir l'ensemble de ses chemins ruraux au public, la conservation relève de la compétence du maire mais l'entretien n'est pas obligatoire. Après délibération de la commune, les chemins ruraux peuvent être inscrits au PDIPR du Département (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée)

Chemins appartenant aux propriétaires privés

- le chemin privé : non ouvert au public sauf si inscription au PDIPR, l'entretien est assuré par son propriétaire
- le chemin d'exploitation : l'usage peut y être interdit au public, à défaut il leur est ouvert. Cette ouverture est une tolérance et ne constitue pas un droit quand bien même cette tolérance se serait perpétuée pendant des années. Tous les propriétaires intéressés doivent contribuer à l'entretien

Chemins mixtes

- le chemin de randonnée : emprunte les chemins existants ainsi que leurs statut et réglementation, l'entretien obéit aux règles relatives à chaque chemin que l'itinéraire de randonnée emprunte.
- le chemin de défense de la forêt contre les incendies (statut de voie spécialisée non ouverte à la circulation publique)

E njeux et recommandations paysagères et patrimoniales

- Amélioration de l'espace public avec une qualification de certains sites et le maintien de l'identité rurale du village.
- Maintien des sentiers de promenade autour et dans le village.
- Préservation et valorisation du patrimoine traditionnel rural.
- Préservation des pâtures encore présentes en cœur de village comme éléments du cadre de vie mais aussi pour leur importance environnementale (infiltration des eaux, habitats pour les espèces,...).
- Préservation du réseau de haies, des pâtures, des talus plantés et donc de l'identité bocagère de la vallée de la Trie.
- Maintien des points de vue paysagers, notamment sur les coteaux.

Valorisation du coeur de village : la place du Hamel

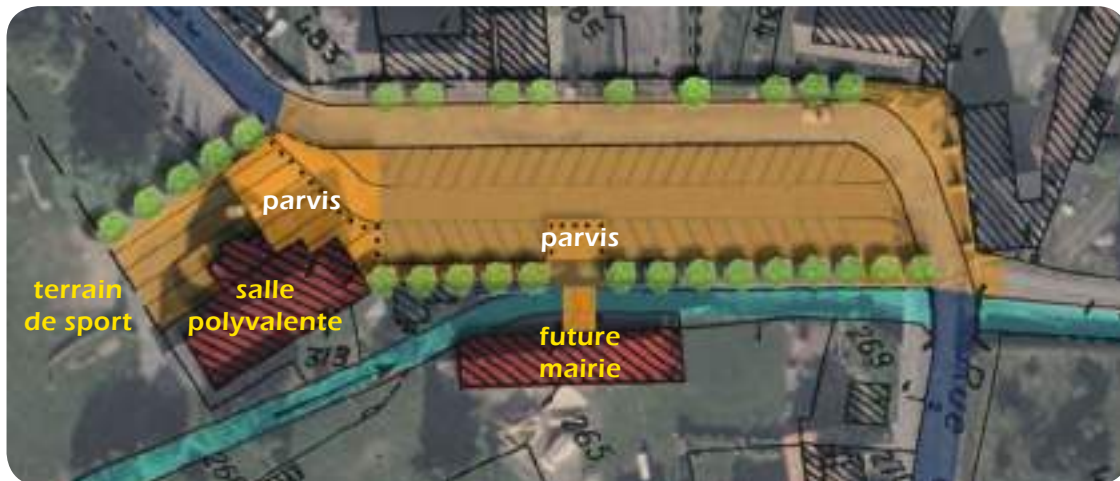
avec la salle polyvalente, le stade, un accès public aux berges de la Trie et la future mairie.

Situation existante

Un constat s'impose, aujourd'hui la place se présente sous la forme d'un vaste parking qui est utile lors des festivités ou événements, mais qui présente une image peu valorisante. Cet espace dispose de nombreux atouts qui mériteraient d'être valorisés sans remettre en cause sa fonctionnalité.



Ci-dessous, simulation d'aménagements.



Propositions d'actions

- Valoriser le parvis des équipements publics communaux (salle polyvalente, nouvelle mairie).
- Organiser le stationnement (44 places).
- Gérer la desserte des équipements (bornes anti-stationnement, dépose-minute,...) de façon à éviter le stationnement anarchique.
- Valoriser la rivière, verdir la place, sans remettre en cause sa fonctionnalité.

Revêtements de sols

Le revêtement de la place étant en bon état, plusieurs pistes d'interventions sont possibles afin d'éviter une explosion des coûts d'aménagements.

Avant tout il s'agira de délimiter la route dans sa traversée de la place à l'aide d'un caniveau, qui pourra être réalisé en pavés afin de ne pas formaliser fortement les limites de la place et garder l'identité rurale reprenant une typologie d'ouvrage déjà mise en œuvre à l'entrée de la place.

Le revêtement de la route qui traverse la place pourra rester en enrobé, l'aire de stationnement pourra être soit en enrobé clouté, soit se faire par la mise en œuvre d'un tapis d'enrobé de 5 cm piqueté avec du granulat de quartz blanc.

Les deux parvis pourront être traités de façon qualitative avec du béton désactivé.



Enrobé clouté



Béton désactivé



Surface filtrante engazonnée



Borne anti-stationnement



Caniveau en pavés de grès



Passerelle vers une mairie

Valoriser les berges de la Trie :
les plantations des berges permettront d'améliorer la biodiversité,
les ambiances végétales et la tenue des berges.



Exemple de plantation d'Hélophytes

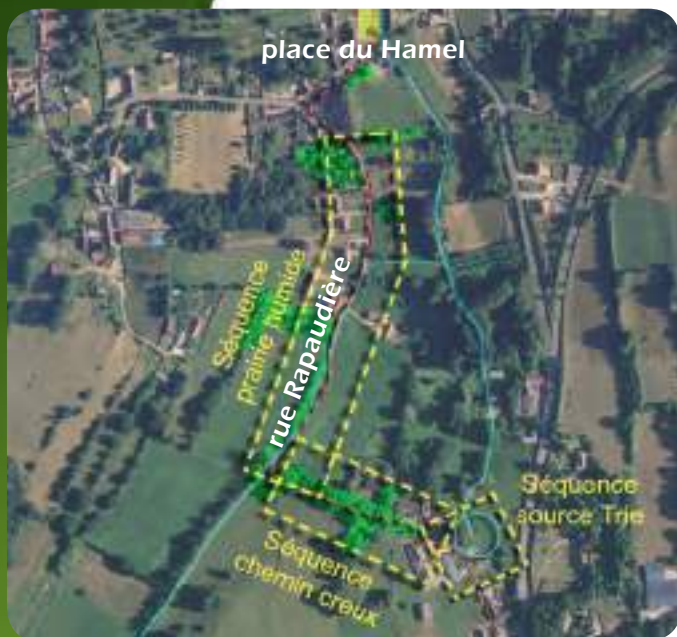


Iris



Salicaires

Valorisation d'un itinéraire de découverte :
un parcours autour de la nature et des paysages entre
les rues Rapaudière et Mistigris.
Des ambiances diversifiées, support de découvertes.



Situation existante

Un cheminement doux, permettant d'éviter les axes motorisés, existe entre la place du Hamel et le hameau de Rogeant, ce parcours de 900 mètres aboutit aux sources de la Trie.

Propositions d'actions

L'itinéraire peut servir de support à une découverte des paysages et des milieux naturels. Ce parcours pourrait être approprié dans un premier temps dans le cadre de travaux pédagogiques avec les écoliers afin d'étudier la diversité des milieux. Cette « leçon de choses » pourrait aboutir dans un second temps à la réalisation d'un livret de découverte à l'intention des habitants, voire à l'installation de panneaux pédagogiques in situ.

La haie : le cœur et le poumon de nos campagnes

Les haies constituent une source majeure de nourrissage pour les oiseaux et les insectes. De nombreux oiseaux y font leur nid. Les amphibiens ne peuvent se déplacer d'une mare à une autre que par les haies ou les bandes d'herbes hautes. Les chauves-souris ont besoin de venir chasser au-dessus des haies où de nombreux insectes leur permettent de s'alimenter la nuit. La haie sert également à de nombreux petits mammifères.



Haie bocagère rue Rapaudière

Les arbres morts sont vivants

Préserver les vieux arbres et les arbres morts peut paraître surprenant mais c'est très important ! Une fois mort, un arbre va accueillir des milliers de larves d'insectes qui vont nourrir les oiseaux (Pic épeiche, Pic épeichette, Pic vert, Sittelle, Grimpereau,...). Ces insectes vont ensuite se transformer et s'envoler : ils vont alors servir de nourriture à bien d'autres oiseaux, parfois à des centaines de mètres de l'arbre, et vont aussi nourrir les chauves-souris.

Ci-contre, un arbre mort sur pied rue Rapaudière, à droite illustration « Le bois mort source de vie » (CG 67&68).



La végétation au bord du ruisseau

Le cresson de fontaine est une plante vivace qui forme des pousses rampantes au fond de l'eau, puis des tiges creuses qui se dressent hors de l'eau à l'extrémité des rameaux. C'est une plante herbacée vivace des milieux humides et aquatiques (mares, étangs, ruisseaux). Il lui faut une eau claire, pure et peu profonde, non acide, à courant lent. C'est une plante remarquable par ses capacités de reproduction végétative. Elle peut vivre en milieu aquatique sans aucune attache avec le sol.



La séquence boisée

observation des essences ligneuses - reconnaître les arbres par leur écorce.



Les sources de la Trie

travail pédagogique (d'où vient l'eau ?) autour de panneaux et d'un sentier d'observation.

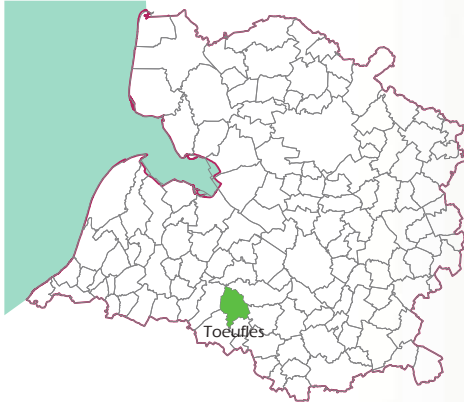


Qu'est-ce le Parc naturel régional ?

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé « Parc naturel régional » un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Le Parc naturel régional a 5 grandes missions :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager de façon à maintenir la richesse écologique des milieux, à préserver ses ressources naturelles et à valoriser ses patrimoines.
- L'aménagement durable du territoire pour mettre en œuvre des projets dans le respect de l'environnement.
- Le développement économique et social pour assurer une qualité de vie et un développement respectueux de l'environnement.
- L'accueil, l'éducation et l'information pour favoriser le contact de ses habitants avec la nature et inciter ses visiteurs à découvrir son patrimoine.
- L'expérimentation pour contribuer à des initiatives nouvelles pouvant servir à d'autres territoires.



Baie de Somme 3 Vallées est le syndicat mixte qui porte le projet de Parc naturel régional regroupant 137 communes. L'ambition majeure est de créer les bases d'une solidarité territoriale entre le littoral et l'intérieur des terres, de faire du Parc un territoire où l'on vit, l'on crée, l'on entreprend. Le Label « Parc naturel régional » pourra favoriser l'attractivité touristique de l'ensemble de la Picardie Maritime.

Crédits photos

Baie de Somme 3 Vallées / Bibliothèque municipale d'Abbeville / Archives départementales de la Somme
IGN/BOCAGE Agence de paysage / Picardie nature / Chemins ruraux de Picardie / *Balades historiques et culturelles en Vimeu, Démucher/ Moyenneville, Miannay et leurs alentours, Histoire et archéologie*, E.Prarond, 2011

Remerciements à Mme Clipet, aux habitants du groupe de travail ainsi qu'aux propriétaires des châteaux de Toeuflès et de Rogeant.

Reproduction soumise à autorisation du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées

Pour plus d'infos

Télécharger le document sur www.baiedesomme3vallees.fr
renseignements : 03 22 24 40 74



Partenaires financiers



Baie de Somme 3 Vallées
Garopôle, Place de la Gare
80100 Abbeville
Tél. : 03 22 24 40 74
www.baiedesomme3vallees.fr
Décembre 2015